

28 juin 2020

à

**Madame la Ministre
Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris.**

Objet : RECOURS HIERARCHIQUE à l'encontre de la décision de rejet de mon recours gracieux présenté à M. le Préfet de Région PACA, Préfet des Bouches du Rhône. Projet d'ascenseur à bateaux – Autorisation Environnementale délivrée à La Ciotat Shipyards (LCS) – Aménagements des Chantiers Navals de La Ciotat.

Recours motivé dans le but de faire respecter la réglementation issue du Code de l'Environnement et des directives européennes.

V/Ref. : Votre lettre D20006036 du 22 mai 2020.

Madame la Ministre,

Par lettre en date du 22 mai 2020, vous m'indiquiez que le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer m'apportera une réponse « *dans les meilleurs délais.* »

Plus d'un mois s'est écoulé depuis votre lettre et je ne peux que constater que votre annonce n'a pas été suivie d'effet.

Je suppose que le service que vous avez sollicité n'est pas directement impacté par la pandémie et que sa charge de travail n'a pas été significativement augmentée comme aurait pu l'être un service de santé. Je me permets donc de vous solliciter à nouveau afin d'obtenir une réponse à ma lettre du 23 avril 2020.

Dans l'attente,

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.